

**AVIS PUBLIC**  
**Promulgation du règlement n° 1054**

Avis public est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

**QUE** le règlement numéro 1054 décrétant la réfection des infrastructures sur la rue Groulx et sur une partie de la 3<sup>e</sup> Avenue située entre la rue Guy et le boulevard Sainte-Anne et décrétant un emprunt de 1 715 000 \$ pour en payer le coût a été adopté par le Conseil municipal le 12 septembre 2023.

Le règlement numéro 1054 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : [greffe@villesadp.ca](mailto:greffe@villesadp.ca) ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023.

*Marie-Eve Charron*

Marie-Eve Charron, technicienne juridique  
Greffière adjointe